

# Compte-rendu du Conseil municipal du 27 mai 2015

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille quinze (22 mai 2015), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-sept mai deux mille quinze (27 mai 2015), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

**Etaient absents excusés :** Madame Josiane SOURBES, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Didier MORAINÉ,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

En préambule, une discussion s'engage autour de la question de l'installation probable d'une maison des assistantes maternelles à Montagnac-sur-Auvignon, près de la micro-crèche.

## 1 – Décisions modificatives

---

Le comptable publique a examiné le BP 2015 et a observé qu'au compte 673, il manquait 60 cts d'euros. Il convient donc de procéder à une décision modificative pour régulariser la situation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité  
APPROUVE** la décision modificative proposée.

## 2 – CCAS

---

Une demande d'aide a été formulée par un administré auprès de Monsieur le maire au titre du CCAS. Le conseil, au vu du budget du CCAS, propose de maintenir le montant inscrit et d'abonder le budget si d'autres demandes étaient constatées en cours d'année.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ESTIME** que le budget 2015 du CCAS est suffisant pour répondre à la demande actuelle.

### 3 – Révision tarifs cantines et garderie

Actuellement, à Moncaut, les tarifs s'élèvent à 1,90€ par repas pour la cantine et 1,10€ par jour et par enfant pour la garderie.

Madame Danièle RUFINO s'est renseignée auprès des communes voisines. Il s'avère que Moncaut applique les tarifs les plus bas.

Ste-Colombe et Roquefort se situent par exemple aux environs de 2,50€ pour la cantine.

Par ailleurs, des prix diffèrent selon la résidence (Laplume, Aubiac...).

La plupart des communes différencient également les tarifs enfants et adultes.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de rehausser les tarifs de la cantine de 1,90€ à 2,10€ pour les enfants et de 1,90€ à 3,10€ pour les adultes, sous réserve d'une discussion à engager avec le conseil municipal de Montagnac-sur-Auvignon pour obtenir une cohérence de tarifs sur le RPI.

**DECIDE** de maintenir les tarifs de la garderie à 1,10€/jour.

### 4 – Projet restructuration de l'école

Monsieur le Maire présente les comptes-rendus de visite du CAUE dans le cadre de la mission d'assistance technique aux collectivités proposée par le Département.

L'hypothèse de lancer des travaux pour, a minima, la maîtrise d'énergie, avec la rentabilité envisagée, semble raisonnable.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour obtenir plus d'éléments avant de se prononcer sur la suite du dossier qui sera engageant.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**MANDATE** Monsieur le Maire pour obtenir des informations complémentaires avant de se prononcer définitivement sur la mission d'assistance proposée.

### 5 – Questions diverses

#### Magazine municipal

Le magazine devrait sortir en juillet.

### **Terrain multisports**

L'APAVE a été contactée pour réaliser une vérification des installations. Monsieur David BUTIGNOL doit également prendre l'attache de DECRA.

Il faudra approuver un règlement intérieur.

Il reste à tracer les lignes et poser le grillage d'1 mètre.

L'inauguration peut être envisagée début septembre.

### **Fête des voisins**

Madame Claudie VECCHI rappelle que la fête des voisins se déroule ce vendredi 29 mai et qu'une manifestation est aussi programmée par le comité des fêtes les 18 et 19 juillet.

### **Personnel de l'école**

Il semblerait que l'ambiance entre les personnels municipaux soit compliquée. Il est proposé que Monsieur le maire réunisse les élus concernés (Madame Danièle RUFINO, Messieurs David BUTIGNOL et Philippe SOULEAU) pour traiter cette question managériale.

### **Site internet**

Messieurs Philippe SOULEAU et Olivier LAMOUREUX rappellent que le conseil municipal s'était prononcé, conformément aux engagements de mandat, favorablement à la création du site internet de la commune ; la solution proposée par l'Association des Maires Ruraux de France était retenue. Cela dit, Monsieur le maire explique qu'il n'a pas souhaité adhérer à l'AMRF départementale, condition nécessaire à la poursuite du dossier.

Messieurs Philippe SOULEAU et Olivier LAMOUREUX ont recherché des solutions alternatives. Le coût serait de l'ordre de 1 500€ pour créer un site, avec deux options : soit un investissement de cet ordre la 1<sup>ère</sup> année puis un hébergement annuel faible, soit un lissage de l'investissement par une location sur 2 ou 3 ans (mais dans ce cas, l'application du FCTVA ne serait pas envisageable) pour être, à l'issue, propriétaire du site.

Fin de la séance : 23h45